

| FAQ – CCT SAS 2025-2027    |  |   |  |                     |
|----------------------------|--|---|--|---------------------|
| Articles Texte CCT         | Questions  | Réponses  | Exemples   | Comme clarification |
| <b>Questions générales</b> |  |   |  |                     |
|                            | L'employeur est-il tenu de fournir une version imprimée de la nouvelle CCT SAS à tous ses collaborateurs, ou l'accès à une version digitale est-il suffisant ? | Une version digitale de la nouvelle CCT SAS est disponible sur les sites de la COPAS et de la FEDAS. Une version imprimée, actuellement disponible et être commandée auprès de la COPAS et de la FEDAS. |  |                     |
|                            | Est-ce que les nouveautés et modifications de la nouvelles CCT SAS s'appliquent déjà pour la transition de l'année 2024 à 2025                                 | Tous les changements rentrent en vigueur à partir du 01.01.2025. Jusqu'au 31.12.2024 les anciennes conditions restent en vigueur  | Le changement de la CCT pour le dépassement positive de la Durée de travail semi-nette annuelle (DTSNA) est applicable pour la première fois entre 2025 et 2026. Voir point B.5. |                     |
| <b>Article 6. Embauche</b> |  |   |  |                     |
|                            | À partir de 2025, nous devons être bien plus spécifique dans la formulation de nos annonces. Est-ce que ceci   | Chaque annonce soit spécifique ou générique doit contenir au moins les informations suivantes :<br>-numéro de référence   | Vous pouvez toujours diffuser des annonces génériques pour vos postes mais les offres d'emploi   |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT                                 | Questions   | Réponses  | Exemples                                   | Comme clarification |
|--|---|---|--|---------------------|
|  | veut dire que nous n'avons plus le droit de promouvoir des annonces génériques ?  | -lieu de travail (lieu précis ou région, équipe volante...)<br>-nature de contrat : CDD ou CDI  | doivent inclure les informations requises. |                     |
| <b>Article 9. Organisation du temps de travail</b> |   |   |  |                     |
| A.4. Les périodes de référence mensuelles (PRM)    | Il est établi qu'un solde négatif DTSNA jusqu'à 20h est reporté sur l'année N+1, tandis que l'excédent est perdu pour l'employeur. La question est de savoir si un solde positif DTSNA est entièrement reporté sur N+1 ou limité à un maximum de 20h ? (L'objectif est de revenir aux règles de la CCT 2017.) | L'intégralité du solde positif est reportée sur l'année N+1, avec une majoration, et ajoutée aux crédits d'heures conformément aux dispositions des points C1C et C7. |  |                     |
|  | Sur une année, les PRM doivent correspondre à la durée de travail semi-nette annuelle prédéfinie. Un maximum de 20 heures non presté peut être reportés et ne sera donc pas annulé. Qu'en est-il pour les salariés à temps partiel ?  | Pour les salariés à temps partiel, la limite n'est pas réduite au prorata de leur taux d'occupation.  |  |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT   | Questions   | Réponses   | Exemples  | Comme clarification |
|--|---|--|---|---------------------|
| B.5. Le repos ininterrompu hebdomadaire  | Le compteur du repos des 44 heures est-il déjà remis à zéro pour la transition entre 2024 et 2025 ?   | Cette règle s'applique uniquement à partir du 01.01.2025. En conséquence le patron décide lui-même s'il souhaite remettre les compteurs des 44h à 0 ou s'il souhaite faire couler le compteur. |   |                     |
| B.6. L'établissement du plan de travail individuel (PTI)                       | Est-ce que le changement des délais pour la remise du plan de travail initial s'applique déjà pour le dès janvier 2025 ?  | Tous les changements rentrent en vigueur à partir du 01.01.2025. Jusqu'au 31.12.2024 les anciennes conditions restent en vigueur   | Les changements de délais concernant la remise de PTI ne s'appliquent pas encore pour le mois de janvier 2025 mais uniquement à partir du mois de février 2025. |                     |
| C.2. Travail supplémentaire (la majoration du temps de travail supplémentaire) | Avec la nouvelle CCT SAS, le compteur patron va-t-il disparaître et toutes les heures supplémentaires seront-elles désormais versées dans le compteur salarié ? | Avec l'introduction de la nouvelle CCT SAS la majoration des 50% des heures supplémentaires sera dorénavant versée sur le compteur salarié. Donc le compteur patron reste.                     |   |                     |
| D.3. Le travail effectif au cours du service d'astreinte                       | Est-ce que chaque intervention téléphonique pendant l'astreinte déclenche une tranche complète de 10 minutes, indépendamment de sa durée réelle ?               | Oui  | 18 appels génèrent donc 18 tranches de 10 minutes, soit 180 minutes de temps de travail effectif à comptabiliser.   |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT   | Questions   | Réponses   | Exemples  | Comme clarification   |
|--|---|--|---|---|
| <b>Article 23. Kiné Master</b>   |   |  |   |   |
|  | Carrière C7 : ajout Kiné avec Master. Comment argumenter si le Kiné n'est pas payé en C7 ?  | Le Master en kinésithérapie est reconnu en C7, mais les postes sont actuellement financés en C6. En l'absence de financement C7, le kiné sera payé selon la carrière C6 dans laquelle il a été embauché. |   |   |
| <b>Article 25. Prise en compte de périodes de travail antérieures à l'entrée en service (fixation du début de carrière fictif)</b> |   |  |   |   |
|  | Qu'est-ce qu'on entend par "famille de professions" pour la reprise d'ancienneté ?  | Par famille de professions on comprend les professions ayant le même niveau de qualification provenant de la même branche de formation initiale.   | Assistant Social qui veut devenir Educateur Gradué (C6) ou Auxiliaire de vie et Aides-soignants (C3). | Les Aides-soignants et auxiliaire de vie font partie de la même famille de profession, même si les uns peuvent donner des médicaments et les autres non |
|  | Lorsqu'une personne qualifiée en C06 et rémunérée dans cette carrière change de poste pour une fonction managériale au sein de la même carrière, son ancienneté dans la carrière est-elle maintenue, ou est elle réduite en raison de | En principe, dans ce cas, il s'agit d'une promotion du collaborateur au sein de la même carrière. Par conséquent, cette promotion ne justifie pas une révision à la baisse des échelons.                 |   |   |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT  | Questions  | Réponses  | Exemples | Comme clarification  |
|---|--|---|----------|--|
|   | son manque d'expérience dans le nouveau poste ?  |   |          |  |
|   | Quelle est la position du MENJE concernant la reconnaissance de l'ancienneté si le salarié fait une demande de changement de poste auprès du même employeur, passant de C4-05 à C4-02 (échelon 05 et 02)?  | Le MENJE, comme tout autre ministère, ne peut pas ignorer les critères définis dans la convention, notamment lorsque la révision de l'échelon respecte l'article 25 en vigueur et est accompagnée d'une lettre signée par le collaborateur. |          |  |
|   | Cependant des dérogations à ces principes restent possibles si elles font l'objet d'une demande écrite par courrier recommandé du salarié auprès de son employeur. Cette mesure est applicable à partir du 1/1/2025, qu'en est-il des reconnaissances avant cette date ? | Les reconnaissances d'ancienneté antérieures au 1/1/2025 restent applicables et ne peuvent pas faire l'objet d'un recours ou d'une quelconque réévaluation. »   |          |  |
| <b>Article 27. Autres éléments de rémunération (pécule de vacances)</b> |  |   |          |  |
|   | Comment le pécule de vacances est-il calculé ?   | Le pécule de vacances est calculé par mois entier travaillé sur une période de référence de douze mois auprès du même   |          | Il faudra prendre en compte chaque mois ENTIER travaillé. Chaque mois, non entièrement travaillé, même s'il s'agit |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions  | Réponses   | Exemples  | Comme clarification                            |
|--------------------|--|--|---|--|
|                    |  | employeur. Pour l'année 2025 la période de référence sera du 01.01.2025 au 30.06.2025 et pour l'année 2026 la période de référence sera du 01.07.2025 au 30.06.2026.   |   | d'1 ou de 2 jours, ne sera pas pris en compte. |
|                    | Le pécule de vacances est-il payé au prorata de la tâche des 42 points, ou est-ce que chaque personne reçoit systématiquement 42 points ?                                  | Le pécule de vacances est payé au prorata de la tâche définie dans le contrat du travail (temps de travail moyen) du collaborateur pour la période de référence.   | Une personne ayant travaillé à 50% sur toute la période de référence, reçoit 50% des 42 point pour un équivalent temps plein. |  |
|                    | Pécule de vacances payé par mois entier ?  | Oui, le pécule de vacances est dû uniquement si le mois entier a été travaillé.  | Ex: en cas de départ au 14/02/2025, le pécule pour le mois de février 2025 n'est pas dû.                                      |  |
|                    | Est-ce que le pécule de vacances est également applicable pour les collaborateurs étant en congé parental pendant toute la période de référence ? (Janvier 2025-juin 2025) | Le pécule de vacances s'applique à tous les collaborateurs qui tombent sous le principe d'affiliation pendant la période de référence. Dans ce cas concret, le collaborateur n'aura pas droit au pécule de vacances. |   |  |
|                    | Le collaborateur part le 15.03.2025 en congé   | Le pécule de vacances ne s'applique uniquement sur   |   |  |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions   | Réponses  | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|---|---|----------|---------------------|
|                    | parental complet pour 6 mois, comment son pécule de vacances est-il calculé et quand est-il payé ?  | les mois entiers travaillés. Pour cette période de référence uniquement janvier et février sont pris en compte. Le pécule sera payé après le retour du congé parental, respectivement en respect avec le mécanisme existant comme pour le paiement du 13ème mois. |          |                     |
|                    | Quel prorata est pris en compte pour le calcul du pécule de vacances d'un collaborateur travaillant à 40h, mais en congé parental fractionné à 50 % sur toute la période de référence ? | Seul le prorata des périodes travaillées peut être pris en compte pour le calcul du pécule de vacances. Dans ce cas précis le pécule de vacances est à 50%.   |          |                     |
|                    | Pour un collaborateur en reclassement interne avec une réduction de temps de travail, quels critères sont pris en compte pour calculer le pécule de vacances ?                          | Seul le temps de travail stipulé dans l'avenant au contrat, conformément à la décision de la commission mixte, est pris en compte pour le calcul du pécule de vacances.   |          |                     |
|                    | Les périodes prises en charge par la CNS (maladie, dispense pendant la grossesse, congé de  | Toutes les périodes prises en charge par la CNS sont prises en compte pour le   |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions   | Réponses   | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|---|--|----------|---------------------|
|                    | maternité, etc.) sont-elles prises en compte dans le calcul du pécule de vacances ?   | calcul du pécule de vacances.  |          |                     |
|                    | Le pécule de vacances est-il également versé pendant les congés sans solde ?  | Tous les mois complets de désaffiliation sont exclus du calcul du pécule de vacances.  |          |                     |
|                    | Le pécule de vacances des personnes quittant l'organisation au 30 juin 2025 doit-il être versé avec la paie de juin ou avec le solde de tout compte en juillet ?                      | Le pécule de vacances doit être versé en même temps que le salaire du mois de juin.  |          |                     |
|                    | Si une personne quitte l'organisation le 14 du mois pour rejoindre une autre organisation le 15 du même mois, ce mois sera-t-il pris en compte pour le calcul du pécule de vacances ? | Le calcul du pécule de vacances ne prend en compte que les mois complets travaillés. Une sortie en cours de mois réduit le pécule pour ce mois-là. |          |                     |
|                    | Une personne qui quitte l'organisation le 16 janvier 2025, a-t-elle droit à un 1/6 du pécule de vacances ?  | Le calcul du pécule de vacances ne prend en compte que les mois complets travaillés. Une sortie en cours de mois                                   |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions   | Réponses   | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|---|--|----------|---------------------|
|                    |   | réduit le pécule pour ce mois-là.  |          |                     |
|                    | Si un salarié démissionne entre janvier et juin 2025, ou s'il est licencié avec préavis, a-t-il droit à un prorata du pécule de vacances ?            | Le collaborateur a droit au prorata en fonction de la tâche et aux mois travaillés entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025, ceci compte également pour la période du préavis |          |                     |
|                    | Pour le pécule de vacances, il fait référence au nombre de mois travaillés, c'est-à-dire payés par l'employeur. Est-ce bien la bonne interprétation ? | Il s'agit plutôt des mois pendant lesquels le salarié est sous contrat en vigueur et/ou affilié.   |          |                     |
|                    | Que se passe-t-il pour les salariés sans traitement en juin ? Le paiement est-il effectué en juin ou reporté à leur retour ?                          | Le paiement est effectué à la date de retour, comme pour le 13 <sup>ième</sup> mois en cas de congé de maternité.  |          |                     |
|                    | Tous les salariés, qu'ils soient en CDD, CDI ou en période d'essai, ont-ils droit au pécule de vacances ?   | Oui  |          |                     |
|                    | Les salariés en préretraite avant le 31 décembre 2024 ont-ils droit au pécule de vacances ?   | Un collaborateur en préretraite avant le 31 décembre 2024 n'a pas droit au pécule de vacances.   |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT   | Questions   | Réponses   | Exemples  | Comme clarification |
|--|---|--|---|---------------------|
|  | Les salariés en préretraite après le 31 décembre 2024 ont-ils droit au pécule de vacances ? | Les collaborateurs ont droit au pécule de vacances à hauteur des mois entiers travaillés entre janvier et juin et suivant la proportion de leurs heures de travail contractuelles.   |   |                     |
|  | Les salariés en préretraite progressive ont-ils droit au pécule de vacances ?               | Le pécule de vacances est payé au prorata de la tâche définie dans le contrat du travail (temps de travail moyen) du collaborateur pour la période de référence.   |   |                     |
| <b>Article 27. Autres éléments de rémunération (payement d'une prime unique en 2025)</b> |   |  |   |                     |
|  | Est-ce que la prime unique est fractionnée ?  | La prime unique a une valeur de 3670€ pour tout collaborateur étant sous contrat et parmi les effectifs en date du 01.01.2025 et elle est proratisée selon le temps de travail moyen du salarié au cours de la période de référence comprise entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025. | Une personne travaillant à 0,8 ETP pendant toute la période de référence recevra une prime de 3670€ x 0,8. Une autre personne, ayant travaillé à 1,0 ETP en janvier, 0,9 ETP en février et 0,8 ETP en mars, et quittant l'employeur le 31 mars, recevra la moyenne des heures travaillées sur 3 |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions   | Réponses   | Exemples   | Comme clarification |
|--------------------|---|--|--|---------------------|
|                    |   |  | mois $((1+0,8+0,9)/3)$ , soit 0,9. La prime sera donc de 3670€ x 0,9. Enfin, une personne qui travaille à 1,0 ETP le 1er janvier et quitte l'employeur le 5 janvier aura droit à l'intégralité de la prime unique. |                     |
|                    | La prime est-elle à proratiser selon le temps de travail ?  | Oui, la prime est calculée en fonction du temps de travail moyen durant la période de référence (01/25 à 06/25), selon le temps de travail contractuel.  |  |                     |
|                    | La prime doit-elle être versée en juin ou peut-elle être payée à un autre moment ?                | Le paiement de la prime unique est prévu pour tous les collaborateurs actifs en juin. Toutefois, elle sera due avant juin pour toute personne quittant l'organisation avant cette date, à condition d'être un collaborateur de l'organisation au 1er janvier 2025. |  |                     |
|                    | Une personne en congé parental à temps plein le 1er janvier 2025 recevra-t-elle la prime unique ? | Toute personne étant sous contrat et parmi les effectifs en date du 1er janvier 2025 est éligible à  |  |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions   | Réponses   | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|---|--|----------|---------------------|
|                    |   | <p>la prime unique, donc également la personne étant en congé parental à temps plein le 1<sup>er</sup> janvier 2025.</p> <p>Par contre si la personne revient le 1<sup>er</sup> février au travail avec une réduction de temps de travail elle percevra seulement la proportion.</p> |          |                     |
|                    | Une personne en congé parental 1/5, recevra-t-elle 80% ou 100% de la prime ?  | Elle recevra 100 % de la prime à laquelle elle a droit selon son contrat d'origine. Ainsi, si elle avait un CDI à temps plein avant son congé parental, elle percevrait 100 % de la prime.   |          |                     |
|                    | Qu'en est-il des salariés en maladie de longue durée, payés directement par la CNS ?  | Ils la recevront à leur retour, en fonction du temps de travail stipulé dans leur contrat.   |          |                     |
|                    | Selon le texte, un salarié en congé maternité jusqu'au 15 janvier 2025 et son remplaçant en CDD jusqu'à cette même date ont droit à la prime unique. S'ils travaillent à temps plein, ils | Oui  |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions  | Réponses   | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|--|--|----------|---------------------|
|                    | recevront tous deux 3 670 €. Le premier devra attendre juin pour le paiement, tandis que le second, en CDD, recevra sa prime intégrale à la fin de son contrat, le 15 janvier 2025. Est-ce correct ? |  |          |                     |
|                    | La prime unique doit-elle être versée entièrement en juin 2025, ou peut-elle être répartie en deux paiements (par exemple, en mars et en septembre) ?  | La prime unique doit être versée en une seule fois, entièrement, en juin 2025.   |          |                     |
|                    | Si un salarié démissionne entre janvier et juin 2025, ou si on le licencie avec préavis, il a quand même droit au prorata de la prime unique ?   | Tout collaborateur étant en poste en date du 1er janvier 2025 et sortant avant le 30 juin 2025 à droit au paiement de la prime unique.   |          |                     |
|                    | Si une personne rejoint l'organisation le 2 janvier 2025 ou plus tard, a-t-elle droit à la prime unique en juin ?  | Tout collaborateur étant en poste en date du 1er janvier 2025 et sortant avant le 30 juin 2025 a droit au paiement de la prime unique. Dans ce contexte la prime unique n'est pas due. |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions  | Réponses  | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|--|---|----------|---------------------|
|                    | Les salariés en préretraite ont-ils droit à la prime unique ?                                | Les préretraités sont éligibles s'ils sont sous contrat au 1er janvier 2025, y compris ceux avec un contrat suspendu. Les préretraités continuent de bénéficier des évolutions de la CCT tant qu'ils restent sous contrat de travail, la CCT ne prévoyant pas de dispositions contraires. |          |                     |
|                    | Les salariés en préretraite avant le 31 décembre 2024 ont-ils droit à la prime ?             | Seul le collaborateur travaillant à temps partiel en date du 01.01.2025 a droit à la prime unique   |          |                     |
|                    | Les salariés en préretraite après le 31 décembre 2024 ont-ils droit à la prime ?             | Les collaborateurs ont droit à la prime à hauteur de la période travaillée entre janvier et juin et suivant la proportion de leurs heures de travail contractuelles.  |          |                     |
|                    | Les salariés en préretraite progressive ont-ils droit à la prime ?                           | La prime est payé au prorata de la tâche définie dans le contrat du travail (temps de travail moyen) pour la période de référence.  |          |                     |
|                    | Une salariée est en congé parental à temps plein au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 et ce congé | La prime devrait être versée lors de son retour au travail sur l'année 2026.  |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT | Questions  | Réponses   | Exemples | Comme clarification |
|--------------------|--|--|----------|---------------------|
|                    | <p>prend fin au courant de l'année 2025 mais est suivi d'un congé sans solde tel que prévu par l'article 18 jusqu'en 2026.</p>   | <p>Il n'est pas possible de faire des paiements alors que le salarié n'est pas affilié à une structure.</p>  |          |                     |
|                    | <p>Qu'en est-il si le/la salarié(é) décide de ne pas reprendre son poste à l'issue de son congé sans solde ? Pouvons-nous considérer « officiellement » que la prime ne lui est pas due au motif qu'elle n'était pas affiliée auprès de l'employeur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou serions-nous tout de même contraints de la verser, étant donné qu'elle reste rattachée à l'employeur au moins jusqu'à la fin du congé parental ?</p> | <p>La question est de savoir s'il y a encore un solde de tout compte à faire ou non. Si c'est le cas alors la prime doit être payée lors du paiement du solde de tout compte, sinon alors il y aura l'impossibilité de payer la prime.</p> |          |                     |
|                    | <p>Un salarié part en congé sans solde avant le 30/06/2025 (exemple le 31/03/2025)<br/>Dans ce cas, pensez-vous qu'il soit préférable de procéder au versement de</p>  | <p>Il serait bien de faire une bonne pratique de faire un solde de tout compte avant tout congé sans solde</p>   |          |                     |

## FAQ – CCT SAS 2025-2027

| Articles Texte CCT  | Questions  | Réponses  | Exemples | Comme clarification |
|---|--|---|----------|---------------------|
|   | la prime unique et du pécule de vacances avant le début du congé sans solde, respectivement au 31/03/2025, ou vaut-il mieux attendre son retour pour effectuer ce versement ?  |   |          |                     |
| <b>Article 34. Mesures en faveur de la représentation des intérêts des salariés</b> |  |   |          |                     |
|   | Si le budget alloué à la délégation (pour frais de représentation) n'est pas entièrement utilisé au cours de l'année, peut-il être reporté sur l'année suivante ou est-il perdu ?  | Non. Les budgets sont remis à 0 tous les ans.   |          |                     |
|   | Quel contrôle est mis en place pour garantir que le budget est utilisé conformément à l'objectif de représentation des intérêts ? (Paiement sur présentation de factures/justificatifs ? Remboursement de frais ?) (Pas de compte dédié pour le versement du montant.) | Il n'y a pas de procédure prévue par la loi ni dans la CCT SAS. En conséquence les procédures internes de chaque organisation s'appliquent. Une suggestion est d'ouvrir une ligne budgétaire en interne de chaque organisation et la délégation du personnel fourni les factures et notes de frais pour paiement. |          |                     |
|   | Quels frais sont éligibles   | Frais de représentation uniquement.   |          |                     |

